

Strasbourg, le 4 septembre 2018

Brigitte WENNER
Christian BRUCKER
Michel BARTHEL

inspecteurs d'académie
inspecteurs pédagogiques régionaux
de mathématiques

à

Madame, Monsieur,
professeur de mathématiques

S/C de Madame, Monsieur le chef d'établissement

Rectorat

POLE PEDAGOGIQUE

**INSPECTION
PEDAGOGIQUE
REGIONALE**

Affaire suivie par
IA-IPR de mathématiques

Téléphone
03 88 23 38 59/71/3525

Fax
03 88 23 39 63

Mél. : [Ce.ipr@ac-
strasbourg.fr](mailto:Ce.ipr@ac-strasbourg.fr)

Réf :
Mathématiques/Lettre
rentrée 2018

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Rentrée 2018 : la lettre des IA-IPR de mathématiques

Chères et chers collègues,

Ce courrier est pour nous l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux lauréats des concours et aux professeurs qui rejoignent notre académie. Nous tenons également à remercier l'ensemble des collègues du travail accompli pour la réussite des élèves et le bon déroulement des examens.

De nombreux enseignants ont accepté, à notre demande, d'animer des stages ou d'être conseiller pédagogique, nous les remercions vivement pour leur engagement professionnel.

Tout au long de l'année, des messages vous parviendront par courrier électronique, directement, ou par l'intermédiaire de la liste de diffusion des professeurs de mathématiques, dans votre boîte aux lettres professionnelle que nous vous invitons à consulter régulièrement (à nettoyer régulièrement pour éviter la saturation).

Vous trouverez dans les pages suivantes des informations relatives à cette rentrée et des dates à noter dans vos agendas. Par ailleurs, la page « mathématiques » du site académique <http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/mathematiques/> contient des informations, des ressources, des liens vers des sites institutionnels, vers la « gazette »... et est régulièrement mise à jour.

Les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières mises en place l'an passé se poursuivent à l'identique. La réforme de l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation-psychologues, adossée à la refonte des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), prévoit des rendez-vous de carrière périodiques. Ces rendez-vous conduisent à une co-évaluation qui se substitue à la notation. Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement imposées par les décrets nationaux.

En cette période de rentrée particulièrement intense, nous vous assurons de notre volonté d'écoute et d'accompagnement. Nous souhaitons à toutes et à tous une très bonne année scolaire.

Les inspecteurs d'académie
inspecteurs pédagogiques régionaux de mathématiques

Brigitte WENNER

Christian BRUCKER

Michel BARTHEL

1. L'enseignement des mathématiques

Nous rappelons notre attachement aux priorités suivantes :

- la mise en activité de chaque élève au service de la construction de compétences (connaissances, capacités, attitudes),
- l'évaluation des acquis des élèves en lien avec les six compétences mathématiques (chercher, modéliser, représenter, raisonner, calculer, communiquer),
- le recours régulier à la résolution de problèmes, le plus souvent ouverts, tant pour introduire certaines notions que pour consolider des connaissances,
- la pratique régulière des différentes formes de calcul (mental, posé, instrumenté),
- l'utilisation régulière des outils numériques pour l'enseignement des mathématiques, tant par les élèves que par les enseignants,
- la pratique régulière d'activités d'algorithmique et de programmation conformément aux recommandations des programmes,
- l'interdisciplinarité pour donner davantage de sens à l'apprentissage des mathématiques.

2. Actualités

Au collège :

Un aménagement des programmes de mathématiques a été publié au BO du 26 juillet 2018.

<http://eduscol.education.fr/maths/actualites/actualites/article/amenagements-des-programmes-des-cycles-2-3-et-4.html>

Les tests de positionnement en français et en mathématiques sont reconduits en 6^e. Vous trouverez des informations, des outils et des exemples d'items dans la rubrique « accompagnement » à <http://eduscol.education.fr/pid23243-cid132843/evaluation-de-debut-de-6eme-2018-2019-des-outils-pour-les-enseignants.html>

Par ailleurs le dispositif « devoirs faits » continuera à se déployer et constitue un levier pour réfléchir à de nouvelles modalités de travail avec les élèves. Dans le cadre du DNB et plus généralement tout au long de la scolarité obligatoire, la réflexion sur l'évaluation des compétences gagnera à être poursuivie.

Au lycée :

L'attention continue à être portée sur un accompagnement renforcé des élèves dans leur poursuite d'étude. A cet égard, il est nécessaire de poursuivre le travail engagé l'an dernier autour du dispositif *ParcourSup*.

De manière transitoire, l'organisation et les contenus de la classe de seconde générale et technologique ne connaissent pas de modification cette année, à l'exception :

- de la mise en place de tests de positionnement en français et en mathématiques à destination des élèves entrant au lycée. Vous trouverez des informations, des outils et des exemples d'items à <http://eduscol.education.fr/cid132886/tests-de-positionnement-de-debut-de-seconde-des-outils-pour-les-enseignants.html>
- de l'organisation de l'accompagnement personnalisé avec notamment un renforcement du volet dédié à l'orientation. Il conviendra dans ce cadre de continuer à accompagner, le moment venu, les élèves dans le choix d'une voie générale ou technologique. Lorsqu'ils opteront pour la voie générale, il importera alors de les accompagner également dans le choix des enseignements de spécialité qu'ils commenceront en classe de première.

La nouvelle organisation du lycée et les nouveaux programmes de seconde et de première seront mis en œuvre dans leur intégralité à compter de la rentrée 2019. <http://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html>

Dans cette perspective, une large action de formation sera engagée dès cette année scolaire afin d'accompagner et former les professeurs de lycée aux différents aspects de la réforme, tant disciplinaires que transversaux. Nous vous tiendrons informés de toute publication sur la réforme du lycée par l'intermédiaire de la liste de diffusion.

3. Sections de techniciens supérieurs :

Le programme, la définition des épreuves des examens sont rédigés dans le référentiel propre à chaque BTS <https://www.sup.adc.education.fr/btslst/>.

Les programmes des modules de mathématiques en STS ont été publiés au B.O. n°27 du 4 juillet 2013.

Les évolutions spécifiques à chacun des BTS, en particulier en ce qui concerne ceux évalués par le contrôle en cours de formation (CCF), sont précisées dans la note de l'Inspection Générale 2015 et dans les lettres de rentrée BTS de l'Inspection Générale : <http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/mathematiques/lycee/bts/>

Nous vous informerons par la liste de diffusion des éventuelles évolutions qui seront également publiées sur le site académique.

4. Dates et manifestations à noter dans vos agendas

- La date limite pour les inscriptions aux **dispositifs individuels du PAF est le 20 septembre 2018** <http://www.ac-strasbourg.fr/pro/formation-des-personnels/enseignants-cpe-et-cop/paf/>

- Inscription aux concours de recrutement d'enseignants du 11 septembre au 11 octobre 2018. <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98448/calendrier-des-concours-de-recrutement-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2016.html>

Toutes les informations sur la préparation aux concours du CAPES interne et de l'agrégation interne sont accessibles à <http://www.ac-strasbourg.fr/pro/formation-des-personnels/enseignants-cpe-et-cop/carriere/prepa-concours-internes/>

- L'épreuve définitive de **Mathématiques sans Frontières** (3^e - 2^{de}) aura lieu **le lundi 28 janvier 2019 au matin** et celle de **Mathématiques sans Frontières Junior** (6^e - CM2) aura lieu **le jeudi 7 février 2019 au matin**. . Les inscriptions se feront en ligne : pensez à consulter le site Mathématiques sans Frontières pour vérifier les dates d'ouverture et de clôture <http://maths-msf.site.ac-strasbourg.fr/> .
- L'épreuve des **Olympiades de mathématiques** destinée à tous les élèves de première de série générale ou technologique, aura lieu **le 13 mars 2019**. Un courrier ultérieur vous parviendra précisant les modalités d'inscription.
- Un courrier vous parviendra en temps utile, précisant la date de passation du **Rallye Mathématique d'Alsace** et les modalités d'inscription.
- Le concours de la Course aux Nombres est reconduit et concernera les élèves des classes de CM1 aux classes de STS. Un courrier ultérieur vous informera de l'ouverture du serveur d'inscription. Les informations sur ce concours sont accessibles à <https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/mathematiques/competitions/can/>
- La session 2018 du concours du Castor informatique aura lieu en novembre. Les inscriptions se font en ligne : <http://castor-informatique.fr/>.
- La semaine des mathématiques aura lieu **du 11 au 17 mars 2019** sur le thème « **Jouons ensemble aux mathématiques** ».